

Les autres tâches de la Banque nationale

1 Placement des actifs

1.1 Fondements

Pour l'essentiel, les actifs de la Banque nationale sont formés des réserves d'or et de devises ainsi que de créances en francs suisses (titres et créances résultant de pensions de titres). Ils font partie intégrante du patrimoine national de la Suisse et remplissent, sur le plan monétaire, d'importantes fonctions. Leur composition dépend principalement du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire.

Une part considérable des actifs détenus par la Banque nationale sert directement à la mise en œuvre de la politique monétaire. Afin d'approvisionner l'économie en monnaie centrale et de gérer les taux d'intérêt du marché monétaire, la Banque nationale achète temporairement des papiers-valeurs ou des devises aux banques. En 2001, la gestion monétaire a reposé presque exclusivement sur les pensions de titres («repos»); ces dernières correspondent à des crédits à court terme garantis par des titres.

Les actifs de la Banque nationale qui sont utilisables pour des paiements internationaux constituent les réserves monétaires; il s'agit notamment des réserves de devises et de l'or. Pour soutenir la valeur extérieure du franc, l'institut d'émission peut en tout temps vendre des devises contre des francs. Quant à l'or monétaire, il contribue à ce que la Suisse reste solvable, vis-à-vis de l'étranger, en cas de crise.

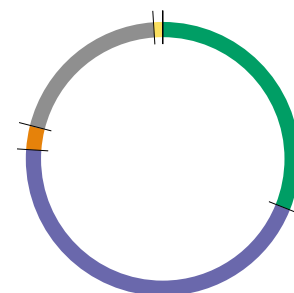
Depuis le printemps de 2000, la Banque nationale vend peu à peu la part des réserves d'or qui n'est plus nécessaire à la politique monétaire (voir 93^e rapport de gestion, page 51). Ces cessions sont opérées dans le cadre de l'accord conclu en septembre 1999 par quinze banques centrales européennes, accord qui est à la base de quotas annuels de vente. Le produit des ventes d'or est géré de manière distincte, mais ne figure pas séparément dans les comptes de la Banque nationale étant donné qu'il ne représente pas un patrimoine spécial au sens juridique.

Nature et but des actifs de la Banque nationale

Rôle des actifs dans le cadre de la politique monétaire

Réserves de devises et d'or

Actifs libres



Structure des actifs de la Banque nationale en pour-cent

Or 31
Réserves de devises 45
Autres actifs en monnaies étrangères 3
Actifs financiers en francs 20
Autres actifs suisses

Total: 112 milliards de francs (moyenne)

La loi sur la Banque nationale définit non seulement les catégories d'actifs que l'institut d'émission est autorisé à acquérir, mais aussi les instruments auxquels il peut recourir pour la gestion de ses actifs. La Banque nationale gère ses actifs de manière à assurer le meilleur rendement possible, tout en se conformant aux dispositions légales, aux limites fixées sur le plan interne pour la prise de risques et aux exigences de son mandat monétaire.

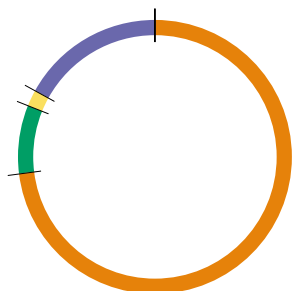
1.2 Placements de devises à caractère monétaire

Principes

La Banque nationale place ses devises à caractère monétaire – ensemble des placements en monnaies étrangères, sans la part constituée des actifs libres (voir page 55) – en papiers-valeurs sûrs et liquides et, pour une petite partie, en dépôts à terme fixe dans des banques étrangères de premier ordre. Elle veille à ce que des ventes puissent, au besoin, être rapidement effectuées, sans entraîner de lourdes pertes de cours. La loi sur la Banque nationale autorise celle-ci à acquérir des obligations négociables d'Etats étrangers, d'organisations internationales et de banques étrangères.

Processus de décision à trois niveaux

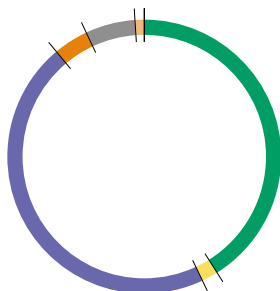
La Direction générale arrête les lignes directrices de la politique de placement, puis un comité interne ad hoc détermine, sur cette base, la part plus précise de chacune des monnaies et le risque de taux d'intérêt qui est toléré. Pour chaque monnaie, un portefeuille sert de référence. Les rendements obtenus dans la gestion des divers actifs sont comparés à ceux de ces portefeuilles de référence.



Placements de devises selon le débiteur
(sans actifs libres)
en pour-cent

Titres publics 73
Titres avec garantie indirecte de l'Etat 8
Institutions monétaires 2
Banques 17

Total: 43,6 milliards de francs à fin 2001



Placements de devises selon la monnaie
(sans actifs libres)
en pour-cent

Dollars des Etats-Unis 41
Dollars canadiens 2
Euros 46
Couronnes danoises 4
Livres sterling 6
Yens japonais 1

Total: 43,6 milliards de francs à fin 2001

Les réserves de devises ont été réduites d'environ 4,5 milliards de francs au profit d'un accroissement des créances résultant de pensions de titres. En outre, une part de 1,5 milliard de francs a servi à la distribution du bénéfice à la Confédération et aux cantons. Du côté des réserves de devises, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux («durée») a été portée de trois à quatre ans. Cet allongement, dans un environnement de baisse des taux d'intérêt, a eu des répercussions positives sur le résultat. La répartition selon la monnaie montre que la part du yen a reculé au cours de l'année. La Banque nationale a renforcé quelque peu ses placements en lettres de gage allemandes étant donné l'importance et la liquidité accrues de cet instrument. Pour gérer la durée, la Banque nationale a recouru à des contrats à terme, mais aussi à des swaps de taux d'intérêt. Le rendement global des placements de devises à caractère monétaire s'est inscrit à 5,2%, contre 5,8% en 2000. Ces réserves s'établissaient à 43,6 milliards de francs à fin 2001. En un an, elles ont diminué de 4,2 milliards de francs.

Résultat annuel des placements de devises à caractère monétaire rendements en pour-cent

Portefeuille en	1999		2000		2001	
	dans la monnaie détenue	en francs	dans la monnaie détenue	en francs	dans la monnaie détenue	en francs
dollars des Etats-Unis	0,8	16,9	10,1	12,6	6,3	9,1
euros	-0,2	-0,0	6,0	0,7	5,7	2,7
yens japonais	2,5	32,5	1,0	-8,1	1,9	-8,6
livres sterling	1,1	14,4	8,6	2,8	5,7	5,0
couronnes danoises	0,8	0,9	5,5	-0,2	5,6	3,0
dollars canadiens ¹	1,1	7,6	7,9	6,9	7,9	4,0
Total des placements de devises		9,7		5,8		5,2

1 Depuis mai 1999

A fin 2001, des entreprises externes spécialisées géraient 8,2% des réserves de devises. Les mandats de gestion permettent des placements dans des segments tels que les titres américains couverts par des gages hypothécaires et des portefeuilles d'obligations internationales. Les opérations afférentes aux réserves de devises dont la gestion est assurée par des tiers passent par une banque dépositaire spécialisée.

Recours à des établissements externes de gestion de fortune

1.3 Obligations en francs

Principes

La Banque nationale détient une partie de ses actifs en obligations en francs. Elle gère ce portefeuille en veillant à ce que les décisions de placement ne nuisent pas à la politique monétaire ni ne tirent parti de celle-ci. Depuis le milieu de 2000, elle suit une politique de placement qui se réfère à un indice représentatif du marché des emprunts en francs. L'indice tient compte de tous les débiteurs autorisés par la loi sur la Banque nationale, à savoir Confédération, cantons et communes, banques et centrales de lettres de gage suisses et étrangères, Etats étrangers et organisations internationales.

Résultat des placements

Évalué aux prix du marché, le portefeuille – sans la part constituée des actifs libres – atteignait 5,5 milliards de francs à fin 2001, contre 5,2 milliards un an auparavant. Du fait de l'adaptation de la stratégie de placement, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux a passé de 3,5 ans à 4,4 ans. Le rendement du portefeuille, qui était de 3,3% en 2000, a augmenté pour s'inscrire à 4,3% en 2001.

1.4 Prêts d'or et réserves d'or

Principes

En vertu de l'accord sur l'or que quinze banques centrales européennes ont conclu en septembre 1999, la Banque nationale est tenue de limiter ses prêts d'or à 328 tonnes, soit au niveau atteint à l'époque. A fin 2001, les prêts d'or portaient sur 322,2 tonnes. Les contreparties de la Banque nationale dans ces opérations étaient constituées d'une vingtaine d'établissements financiers de premier ordre, suisses et étrangers. Elles versent un intérêt pour l'or mis temporairement à leur disposition.



**Titres en francs suisses
selon le débiteur**
(sans actifs libres)
en pour-cent

Confédération	21
Cantons	9
Communes	6
Centrales de lettres de gage	19
Banques	13
Organisations internationales	9
Débiteurs étrangers	23

Total: 5,5 milliards de francs
à fin 2001

Les prêts d'or ont été conclus en partie contre remise de titres en garantie. De tels gages réduisent nettement le risque de crédit, mais aussi le produit tiré des prêts. A fin 2001, les opérations couvertes par des titres représentaient 26,3% du total des prêts d'or. Elles étaient conclues essentiellement pour des durées comprises entre un et cinq ans.

En 2001, les prêts d'or ont dégagé un rendement de 1,6%. A la fin de l'année, la durée résiduelle moyenne des prêts d'or était de 11,3 mois.

**Opérations à long terme
couvertes par des titres**

Résultat des placements

1.5 Actifs libres

La Banque nationale vend graduellement sur le marché la quantité d'or – 1300 tonnes – qui ne lui est plus nécessaire à des fins monétaires. Elle place le produit des ventes en divers actifs financiers qui sont gérés séparément. Le processus de décision est semblable à celui qui a été adopté pour le placement des réserves de devises. Un comité interne de pilotage définit, compte tenu de la stratégie de placement fixée par la Direction générale, des directives détaillées et les mesures adéquates pour la gestion. Les rendements obtenus sont comparés à ceux des portefeuilles de référence.

En 2001, la Banque nationale a vendu 220,8 tonnes d'or à un prix moyen de 272,4 dollars l'once. Le produit des cessions a atteint 3,3 milliards de francs. Ainsi, 391,6 tonnes des 1300 dont la cession est prévue ont été vendues jusqu'à fin 2001. Les ventes ont eu lieu à intervalles réguliers et ont porté sur des quantités fixées de façon à ménager autant que possible le marché.

Les possibilités de couvrir l'or encore à vendre contre une évolution défavorable du prix en francs du métal précieux sont fortement limitées par l'accord de septembre 1999. La Banque nationale ne peut par conséquent éviter ce risque en recourant à des instruments dérivés. En revanche, elle peut réduire le risque de change sur le produit, en dollars, des ventes futures d'or. C'est pourquoi l'institut d'émission a vendu des dollars à terme, contre francs et euros, à hauteur d'un tiers environ du produit attendu en dollars. Ces opérations de couverture ont engendré une perte de 317 millions de francs, en 2001, du fait de la hausse inattendue du cours du dollar. L'année précédente, elles avaient permis d'enregistrer un gain de 82,8 millions de francs.

Principes

Ventes d'or

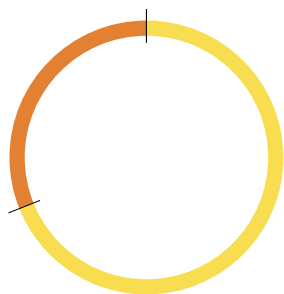
**Couverture d'une partie
du risque de change sur
le produit des ventes
futures d'or**

Placement du produit des ventes d'or

Le produit des ventes d'or fait l'objet de placements auprès de débiteurs de premier ordre. Le portefeuille est constitué essentiellement d'obligations émises par des collectivités de droit public et par des banques suisses et étrangères, mais aussi, pour une petite part, de dépôts à terme fixe dans des banques suisses et étrangères. A fin 2001, il comprenait des obligations en francs, pour 9% environ, des placements assortis d'une couverture contre le risque de change, pour 45%, ainsi que des placements sans couverture en euros, pour 26%, en dollars des Etats-Unis, pour 12%, et en d'autres monnaies, pour 8%. La durée du portefeuille était d'environ trois ans. Un rendement de 4,4% a été atteint en 2001.

Etat des actifs libres à la fin de l'année

A fin 2001, les actifs libres, évalués aux prix du marché, se chiffraient à 19,4 milliards de francs; de ce montant, 13,4 milliards de francs étaient détenus sous forme d'or – quantité encore à vendre – et 6 milliards sous forme de placements en monnaies étrangères et en francs. La valeur de marché des actifs libres était supérieure de 0,2 milliard de francs à la provision pour la cession des actifs libres, provision qui s'élevait à 19,2 milliards de francs. L'écart découle du fait que les revenus tirés de la gestion du produit des ventes d'or ne sont pas attribués à cette provision.



Valeur de marché des actifs libres en pour-cent

Or (dont la vente est prévue) 69

Placements en monnaies étrangères et en francs 31

Total: 19,4 milliards de francs à fin 2001

1.6 Gestion des risques

La gestion des risques saisit, limite et surveille tous les risques financiers déterminants auxquels l'institut d'émission est exposé par ses activités sur les marchés de l'argent et des capitaux. Elle est axée avant tout sur les actifs qui sont gérés selon des critères de rentabilité, notamment les réserves de devises et les actifs libres. Les risques de marché, à savoir les risques de change, de taux d'intérêt et de prix sur l'or, revêtent une importance déterminante. En outre, la Banque nationale s'expose à certains risques de crédit dans sa politique de placement et sa politique monétaire. Les placements sont faits auprès de contreparties bénéficiant de notations supérieures à la moyenne. Les risques sont mesurés à l'aide de méthodes et de critères habituels dans ce domaine. L'accent est mis sur les analyses de sensibilité et de «value-at-risk» en ce qui concerne les risques de marché et sur les notations diffusées par les agences spécialisées pour ce qui a trait aux risques de crédit.

But

Les risques sont contenus grâce à un système de lignes directrices et de limites. Les contraintes stratégiques restreignant les risques de marché sont fixées par la Direction générale, et celles qui limitent les risques de crédit, par les autorités de la Banque. Un comité interne sur les risques établit, à partir de ces contraintes, des lignes directrices concrètes et gère le processus de surveillance. Le respect des lignes directrices et des limites fait l'objet de contrôles systématiques. Les résultats des contrôles sont portés directement à la connaissance des organes concernés de direction et de surveillance de la Banque. La haute surveillance revient au Conseil de banque. Une délégation constituée de deux membres du Comité de banque est chargée spécialement du contrôle des risques.

**Limitation des risques et
procédure de contrôle**

En 2001, le prix de l'or en francs et les cours des monnaies dans lesquelles des placements sont détenus ont enregistré des fluctuations d'une ampleur inférieure à celle de l'année précédente. Les répercussions des variations des cours de change et du prix de l'or sur le résultat ont elles aussi diminué d'une année à l'autre. En 2001, toutes les monnaies dans lesquelles la Banque nationale détient des placements, à l'exception toutefois du dollar des Etats-Unis, ont faibli face au franc, alors que le prix de l'or en francs a augmenté légèrement. Sur les marchés obligataires, les cours ont fluctué davantage que les années précédentes, en particulier au second semestre. A fin décembre, les rendements des emprunts à long terme étaient approximativement à leur niveau du début de l'année, mais ceux des emprunts ayant des durées inférieures à sept ans ont diminué, en partie sensiblement. Dans les réserves de devises, l'allongement à quatre ans de la durée a fait prendre des risques de taux d'intérêt un peu plus élevés. La contribution des risques de cours de change au total des risques sur les réserves de devises est restée cependant dominante (85% environ). De par son rôle, la Banque nationale doit détenir une grande partie de ses réserves de devises sans couverture contre les risques de change. Du côté des actifs libres, les risques de change sont en revanche fortement réduits grâce à des opérations à terme sur devises. En dépit de la couverture partielle du risque d'une baisse du cours du dollar, le risque de prix sur l'or demeure cependant considérable. Le risque de prix sur les réserves d'or devant rester dans les actifs de la Banque nationale n'est pas couvert.

Evolution des risques en 2001

Les attentats terroristes du 11 septembre ont eu des répercussions temporaires sur la liquidité des marchés américains et sur le règlement des transactions. Dans ses opérations, la Banque nationale n'en a pas souffert directement.

**Risque temporaire de
liquidité**

2 Trafic des paiements

2.1 Fondements

Aperçu

En Suisse, la Banque nationale, les banques et la Poste sont les principaux agents du trafic des paiements. L'institut d'émission approvisionne l'économie en numéraire par le truchement des banques et de la Poste. Le trafic des paiements électroniques est, sur le plan opérationnel, en mains du groupe Telekurs, une entreprise commune des banques. La Banque nationale pilote et surveille le Swiss Interbank Clearing (SIC) et tient les comptes des participants. Le SIC est le plus important système de paiement en Suisse. Il sert au règlement de presque tous les engagements interbancaires, que les paiements portent sur de gros ou de faibles montants. Ces dernières années, le règlement de toutes les prestations interbancaires dans les paiements de faibles montants a été intégré par étapes dans le SIC.

2.2 Paiements sans numéraire

Accroissement des flux de paiements dans le SIC

A fin 2001, 313 établissements étaient raccordés au SIC, contre 302 un an auparavant. En moyenne, 644 000 paiements, pour un montant de 182 milliards de francs, ont été exécutés chaque jour par le SIC (2000: 596 000 paiements, portant sur 178 milliards de francs).

Flux de paiements dans le SIC

	1997	1998	1999	2000	2001
Nombre de transactions par jour en milliers					
Moyenne	480	529	556	596	644
Maximum	1 303	1 323	1 384	1 821	2 078
Valeur des transactions par jour en milliards de francs					
Moyenne	182	182	170	178	182
Maximum	305	270	296	291	274
Détention de liquidités moyenne quotidienne en millions de francs					
Avoirs en comptes de virements (en fin de journée)					
	3 204	3 710	3 503	3 336	3 339
Crédits intrajournaliers					
			2 221	2 074	2 566

Liquidités intrajournalières

— Recours total
— Recours de la veille
— Recours de 8 h
— Recours flexible
 Moyenne mensuelle
 en millions de francs



**Intégration de Postfinance
au SIC**

Depuis novembre 2001, les paiements de la clientèle de Postfinance passent eux aussi en partie par le SIC. En novembre 2000, Postfinance avait commencé, dans une première étape, à faire traiter par le SIC ses opérations sur le marché monétaire.

**Systèmes de paiement
des banques pour faibles
montants**

En 2001, les règlements effectués par le SIC au titre des systèmes de paiement des banques pour faibles montants formaient 0,7% de la valeur totale des paiements ayant passé par le SIC. Il s'agit des prestations interbancaires suivantes: échanges de supports de données (DTA), système de recouvrement direct (LSV), retraits aux bancomats, paiements TEF/TPV par cartes de débit, encaissement de chèques, paiements aux tancomats et transactions par la carte Cash.

Crédits intrajournaliers

Depuis le début de 2001, les banques peuvent – outre les recours annoncés la veille – se procurer à tout moment, entre 8h et 14h45, des liquidités intrajournalières à la Banque nationale par des pensions de titres; auparavant, il ne leur était possible de le faire qu'à 8h. Ces liquidités intrajournalières facilitent le déroulement des paiements dans le SIC et permettent aux banques de gérer plus efficacement leurs disponibilités. En 2001, le recours aux liquidités intrajournalières s'est inscrit en moyenne à 2,6 milliards de francs par jour; il a même atteint parfois 4 milliards de francs.

Trafic des paiements en euros

Afin de pouvoir disposer d'un accès au système de paiement en euros, soit à TARGET («Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer»), les banques suisses ont ouvert à Francfort-sur-le-Main une banque de clearing, la Swiss Euro Clearing Bank (SECB). Cette dernière exploite le système euroSIC qui, dans sa conception, est semblable au SIC. De nombreuses banques suisses et Postfinance recourent à la SECB pour leurs virements en euros. En moyenne, ces paiements ont porté sur 1,5 milliard d'euros par jour, contre 1,6 milliard en 2000.

**Participation au SIC depuis
l'étranger**

Depuis 1998, des établissements financiers à l'étranger (banques, négociants en valeurs mobilières, organismes de règlement et de compensation) peuvent participer au SIC depuis l'étranger, sous certaines conditions, mais sans avoir une autorisation suisse pour exercer leur activité. Depuis juin 2001, le raccordement au SIC est également possible par l'intermédiaire de SWIFT.

2.3 Approvisionnement en numéraire

La circulation des billets a progressé nettement en 2001. L'expansion très vive qui a été observée au quatrième trimestre – les billets en dollars et en livres sterling ont eux aussi suivi la même tendance – s'explique vraisemblablement par l'introduction, alors imminente, de l'euro fiduciaire. En moyenne annuelle, la circulation des billets a augmenté de 5,1% pour atteindre 33,2 milliards de francs. Les deux plus grosses coupures notamment ont marqué une forte progression. Quant à la circulation des pièces, elle est restée à son niveau de l'année précédente, soit à une moyenne de 2,3 milliards de francs.

En 2001, la Banque nationale a mis en circulation 99,4 millions de billets neufs, d'une valeur nominale de 5,6 milliards de francs. Elle a retiré, pour les détruire, 99,2 millions de billets détériorés ou rappelés, d'une valeur nominale de 7,3 milliards de francs.

Dans les comptoirs de la Banque nationale, le mouvement de caisse a diminué de 25%, passant à 125 milliards de francs en 2001. Les comptoirs ont repris 384 millions de billets, soit un volume inférieur de 18,6% à celui de l'année précédente, et en ont vérifié l'authenticité et la qualité. Ce fort recul est dû au fait que la Poste et les banques ont confié davantage de billets et de pièces à des entreprises spécialisées dans le contrôle et le tri du numéraire ainsi que dans le transport de fonds. Les billets et les pièces restent par conséquent plus longtemps en circulation et, partant, retournent moins souvent dans les comptoirs de la Banque nationale.

Plusieurs entreprises spécialisées auxquelles recourent la Poste et les banques opérant à partir de l'agglomération zurichoise, les rentrées de billets au siège de Zurich ont augmenté. Elles ont par contre fléchi nettement dans les comptoirs de Berne, Genève et Lugano. La Banque nationale a réagi à ces modifications des flux de numéraire en adaptant les capacités de tri de ses comptoirs. En outre, les mouvements de numéraire ont reculé également dans les agences et chez les correspondants, qui assurent la reprise et la mise en circulation des billets et des pièces sur le plan local.

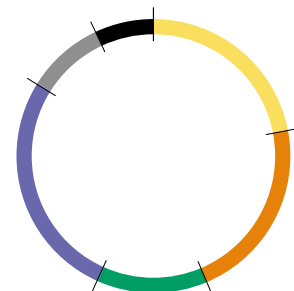
En 2001, les comptoirs de la Banque nationale ont découvert, lors du tri des billets rentrés, 504 contrefaçons et les ont remises à la police. Le nombre des contrefaçons mises en circulation en Suisse a atteint environ le triple de ce chiffre.

Augmentation du numéraire en circulation

Billets de banque

Mouvement de caisse en recul

Concentration des flux de numéraire



Billets en circulation

Coupures en millions d'unités

10 francs:	57
20 francs:	56
50 francs:	34
100 francs:	70
200 francs:	24
1000 francs:	18

Moyenne annuelle

3 Statistique

Fondements

La Banque nationale recueille, auprès des banques, des négociants en valeurs mobilières, des fonds de placement et d'autres entreprises, les données qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Elle dresse des statistiques sur les bilans bancaires et des activités bancaires importantes, notamment les crédits, la gestion de titres pour le compte de la clientèle et le trafic des paiements. La Banque nationale collecte également des données sur les marchés des changes, de l'argent et des capitaux, avant tout sur les taux d'intérêt à court et à long terme ainsi que sur les émissions. En outre, elle établit la balance suisse des paiements, la position extérieure nette de la Suisse et un tableau des flux financiers. Toutes les enquêtes sont préparées en collaboration avec les établissements appelés à fournir des données et adaptées, autant que faire se peut, aux normes internationales. Ces données servent à l'analyse de la politique monétaire, à l'observation de la conjoncture, à l'établissement de prévisions et à l'analyse des évolutions sur les marchés financiers. L'augmentation sensible du nombre des séries chronologiques que gère l'institut d'émission montre l'importance accrue, prise ces dernières années, par les informations statistiques. La Banque nationale entretenait 1,2 million de séries chronologiques à fin 2001.

Diffusion des données

La Banque nationale publie les résultats de ses enquêtes et met de nombreuses données à la disposition du public, que ce soit sous forme d'imprimés ou sur Internet. Ces données entrent notamment dans le Bulletin mensuel de statistiques économiques, le Bulletin trimestriel de statistiques bancaires et la publication annuelle «Les banques suisses». Elles servent également à établir les rapports que la Banque nationale publie sur la balance suisse des paiements, la position extérieure nette de la Suisse et les investissements directs.

Enquête sur les marchés des changes et des produits dérivés

En 2001, la Banque nationale a participé à l'enquête coordonnée sur le plan international par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et menée tous les trois ans pour recueillir des données sur les marchés des changes et des produits dérivés. L'enquête a recensé le volume des transactions et les encours des établissements qui jouent un rôle important dans ces domaines. Les résultats de l'enquête ont été analysés selon divers critères. Il en est ressorti notamment que la part du franc suisse au total des transactions sur les marchés internationaux des changes a diminué, passant de 7 % à 6 % d'une enquête à l'autre. De plus, si l'on prend uniquement les opérations conclues sur le marché suisse des changes, la part du franc suisse s'est établie à 34 %, contre 39 % lors de l'enquête de 1998.

4 Services rendus à la Confédération

Fondements

La Banque nationale agit également en tant que banque chargée de passer des opérations pour le compte de la Confédération. La loi qui la régit définit les services à rendre à la Confédération et exige que ces services soient pour la plupart fournis gratuitement. L'institut d'émission remplit pour la Confédération des tâches dans les domaines du trafic des paiements, du service de la monnaie, du recueil et du placement de fonds sur les marchés de l'argent et des capitaux ainsi que de la garde de valeurs.

La Confédération détient ses liquidités sous forme d'avoirs à vue et de dépôts à terme fixe à la Banque nationale. Lorsqu'elle doit faire face à des resserrments de liquidités, l'institut d'émission lui facilite l'accès à des crédits bancaires à court terme. Il rémunère les dépôts à terme aux taux d'intérêt du marché et les avoirs à vue, jusqu'à 600 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour. Postfinance place ses liquidités directement sur le marché monétaire.

En 2001, la Banque nationale a lancé pour le compte de la Confédération, selon la procédure d'enchères, 52 émissions de créances comptables à court terme (CCCT) et 14 emprunts. Les souscriptions à des CCCT ont atteint 53 milliards de francs, et 39,7 milliards ont été attribués. Du côté des emprunts fédéraux, les souscriptions reçues ont totalisé 12,6 milliards de francs, et 7,5 milliards ont été attribués. Les enchères passent par la plate-forme de négoce électronique Eurex Repo depuis février 2001 pour les CCCT et depuis mars 2001 pour les emprunts fédéraux.

Opérations sur le marché monétaire

Emission de créances comptables à court terme et d'emprunts

Emprunts fédéraux et créances comptables à court terme sur la Confédération

	1997	1998	1999	2000	2001
Nombre d'émissions¹					
CCCT	53	52	52	52	52
Emprunts fédéraux	7	11	10	14	14
Total des souscriptions en milliards de francs					
CCCT	89,0	89,4	75,7	62,7	53,0
Emprunts fédéraux ²	7,0	10,8	8,1	15,6	12,6
Total des attributions en milliards de francs					
CCCT	49,8	45,1	46,8	42,4	39,7
Emprunts fédéraux ²	3,7	5,2	4,1	9,3	7,5
Encours à la fin de l'année en milliards de francs					
CCCT	14,1	12,9	17,1	13,4	11,5
Emprunts fédéraux ³	37,5	43,3	46,5	54,1	62,1

1 Selon la date de libération

2 Sans les tranches souscrites par la Confédération pour compte propre

3 Y compris les tranches pour compte propre ayant été placées sur le marché par la Confédération

En 2001, la Banque nationale a participé, pour le compte de la Confédération, à l'octroi de deux crédits relais à court terme, l'un à la République du Tadjikistan et l'autre à la République fédérale de Yougoslavie. Elle a négocié les contrats, en son nom, et passé les opérations, mais la Confédération a financé les deux crédits.

Crédits relais accordés au Tadjikistan et à la Yougoslavie

La Banque nationale passe une partie des opérations de paiement de la Confédération en Suisse et à l'étranger. De plus, elle tient le livre de la dette de la Confédération et assure l'administration de titres et d'autres valeurs pour le compte de la Confédération et d'établissements qui lui sont proches.

Services dans les domaines de la gestion et des paiements

Sur mandat de la Confédération, la Banque nationale distribue, trie et stocke de grandes quantités de pièces de monnaie. Les prestations fournies dans ce domaine ont engendré des charges de 9,3 millions de francs environ en 2001.

Pièces de monnaie

5 Collaboration avec des organes de la Confédération

5.1 Collaboration avec le Département fédéral des finances

Prises de position au sujet des recommandations ...

... du groupe d'experts «Surveillance des marchés financiers»

... et de la commission d'experts «Assainissement et liquidation de banques, protection des déposants»

Au cours de l'année, le Département fédéral des finances (DFF) a soumis à consultation deux documents afférents au domaine financier. Tous deux reposent sur les travaux de groupes d'experts constitués par le DFF et auxquels des représentants de l'institut d'émission ont participé. La Banque nationale a pris position sur les deux documents.

Dans son rapport final, le groupe d'experts «Surveillance des marchés financiers» recommande notamment la création d'une autorité intégrée de surveillance des banques et des assurances, une réglementation plus simple, mais aussi plus différenciée du secteur bancaire et une extension de la surveillance à tous les autres prestataires de services financiers. La Banque nationale a salué le réexamen de la réglementation des marchés financiers. Des normes légales étendues et appropriées en matière de surveillance de l'ensemble du système financier lui permettent d'assumer plus aisément ses responsabilités monétaires. Dans sa prise de position, la Banque nationale s'est prononcée avant tout en faveur de l'examen d'un rapprochement de la surveillance des banques et des assurances. Elle a estimé en revanche que soumettre les négociants en devises et les gérants de fortune indépendants à une surveillance ne revêt pas un caractère prioritaire.

La Banque nationale a apporté son soutien également au rapport de la commission d'experts «Assainissement et liquidation de banques, protection des déposants». Eu égard à sa tâche qui consiste à préserver la stabilité du système financier, elle a salué en particulier la création prévue d'un droit moderne en matière d'insolvabilité bancaire. De telles dispositions faciliteraient l'assainissement d'une banque confrontée à des difficultés et contribueraient à éviter une interruption des activités de l'établissement. Elle a approuvé également l'extension de la garantie des dépôts sous forme d'un privilège en cas de faillite pour tous les dépôts jusqu'à 30 000 francs par déposant.

5.2 Collaboration avec la Commission fédérale des banques

Comme les années précédentes, la Direction générale et la Commission fédérale des banques (CFB) ont eu deux échanges de vues sur la situation économique et les développements récents dans le secteur bancaire. En outre, les deux autorités ont participé, en étroite coopération, aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Sur le plan technique également, la Banque nationale et la Commission fédérale des banques ont renforcé leur collaboration.

En 2001, la Banque nationale a créé, au sein du 2^e département, un centre de compétences pour la stabilité systémique. Elle a ainsi tenu compte du fait qu'un système financier stable et compétitif est une condition importante pour que la conduite de la politique monétaire soit couronnée de succès. Le centre de compétences pour la stabilité systémique travaille étroitement avec la Commission fédérale des banques. Celle-ci y apporte le volet surveillance des établissements pris individuellement, alors que la Banque nationale concentre son attention sur des aspects systémiques du secteur financier, à savoir sur des questions plus globales.

Collaboration efficace ...

**... et consolidée par
la création d'un centre
de compétences pour
la stabilité systémique**

6 Coopération internationale

Sur le plan international, la Banque nationale coopère avant tout avec le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe des Dix (G10) – constitué de dix pays industrialisés importants et de la Suisse – et la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Elle collabore également en fournissant une aide technique et en offrant des possibilités de formation.

6.1 Participation au Fonds monétaire international

Le Département fédéral des finances et la Banque nationale assurent tous deux l'application du statut de membre du FMI. Ce dernier finance ses activités grâce aux quotes-parts des pays membres. La tranche de la quote-part suisse à laquelle le FMI a recouru représente la position de réserve de la Suisse. La position de réserve est financée par la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires, et la Banque nationale peut s'en servir en tout temps si elle a besoin de réserves monétaires. La position de réserve de la Suisse s'établissait à 1258,7 millions de DTS à fin 2001 (le DTS, soit le droit de tirage spécial, valait alors 2,11 francs), contre 963,7 millions un an auparavant. Sa sensible augmentation est due principalement aux tirages opérés par le FMI pour aider l'Argentine et la Turquie à surmonter des crises financières.

En vertu d'un arrêté fédéral du 3 février 1995, la Banque nationale fournit la contribution de la Suisse au compte de prêts de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC, précédemment FASR II). Cette facilité assure le financement de crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays en développement à faible revenu. En mars 2001, le FMI a opéré un neuvième et dernier tirage de 197 500 DTS sur la ligne de crédit ouverte par la Suisse. Ainsi, cette ligne de crédit de 151,7 millions de DTS était entièrement utilisée. Les divers tirages ont une durée de dix ans et sont remboursables par acomptes, le premier intervenant cinq ans et demi après le versement. La Confédération garantit à la Banque nationale le remboursement dans les délais des crédits FRPC, y compris le paiement des intérêts. Elle subventionne en outre les intérêts sur ces crédits.

Les moyens financiers à disposition au titre de la FRPC en cours étaient entièrement utilisés à fin 2001. La FRPC deviendra opérationnellement autonome à partir de 2005; d'ici là, un financement intermédiaire (FRPC intérimaire) est nécessaire. La Banque nationale contribue au financement du capital. Début décembre 2001, elle a conclu un contrat de prêt avec le FMI, contrat qui porte sur un crédit de 250 millions de DTS, mais au maximum de 6,25% de l'ensemble des contributions bilatérales au capital de la FRPC intérimaire. Comme sous le régime de la FRPC, les divers tirages ont une durée de dix ans et sont remboursables par acomptes, le premier intervenant cinq ans et demi après le versement. A fin 2001, aucun tirage n'avait été opéré au titre de la FRPC intérimaire. En vertu de l'arrêté fédéral du 13 juin 2001 concernant le premier supplément au budget 2001, la Confédération garantit à la Banque nationale le remboursement des crédits au titre de la FRPC intérimaire, y compris le paiement des intérêts. En outre, la Confédération contribue au subventionnement des intérêts sur ces crédits.

Position de réserve de la Suisse

Utilisation de la totalité du crédit afférent à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)

Contribution à la FRPC intérimaire

6.2 Participation au Groupe des Dix

La Banque nationale participe aux séances des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix (G10), ainsi qu'à plusieurs groupes de travail. En 2001, le G10 a examiné diverses questions afférentes au système financier international. Les discussions ont porté en particulier sur les efforts pour mieux associer le secteur privé à la résolution de crises et sur les répercussions potentielles de très fortes fluctuations des cours des actions sur le système financier dans son ensemble.

Activités du G10

6.3 Participation à la Banque des Règlements Internationaux

Les gouverneurs des banques centrales des pays du G10 et de la Banque centrale européenne se rencontrent régulièrement à la BRI pour procéder à des échanges d'informations. En outre, des représentants de la Banque nationale participent aux travaux de quatre comités permanents qui œuvrent sous l'égide de la BRI, à savoir le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, le Comité sur le système financier mondial et le Comité sur l'or et les changes.

Organes œuvrant sous l'égide de la BRI

Dans ses travaux, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a mis une nouvelle fois l'accent sur la révision des recommandations en matière de fonds propres à l'intention des banques opérant sur le plan international. Il a analysé les suggestions formulées par les milieux bancaires à la suite de la mise en consultation, à fin 2000, d'un document sur un projet de nouvel accord «Bâle II» (voir 93^e rapport de gestion, page 63). Etant donné les nombreuses modifications qui ont été proposées, il a décidé de publier un nouveau document, en été 2002, avant l'approbation, à fin 2002, de la version définitive de l'accord «Bâle II». Au cours de 2001, il a publié des documents de travail sur divers aspects des recommandations en matière de fonds propres. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire entend maintenir son objectif, à savoir ne pas diminuer, globalement, la dotation des banques en fonds propres.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire: recommandations en matière de fonds propres ...

Le Comité de Bâle a examiné également plusieurs questions en rapport avec la stabilité du système bancaire international. Il a publié, après les avoir mises en consultation, des recommandations au sujet des relations entre les banques et les réviseurs externes et de l'obligation de diligence («due diligence») des banquiers. De plus, il a pris position notamment sur la gestion des risques dans la banque électronique et les fonds à fort effet de levier («highly leveraged institutions»). Enfin, le Comité de Bâle a délégué des représentants aux travaux du Forum sur la stabilité financière (FSF).

... et autres travaux

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement a publié trois rapports. Le premier porte sur des principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique. Il rappelle dix principes fondamentaux qui sont à respecter par les principaux systèmes de paiement. Le deuxième rapport a été rédigé en collaboration avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Ce rapport contribue lui aussi à établir des normes internationales. Il contient dix-neuf recommandations destinées aux systèmes de règlement des opérations sur titres. Quant au troisième rapport, il donne un large aperçu de l'utilisation de la monnaie électronique dans environ quatre-vingts pays.

Le Comité sur le système financier mondial a continué à suivre les marchés internationaux des capitaux, en particulier dans les économies émergentes. Il a également rédigé un rapport sur le financement de nouvelles technologies et approuvé une adaptation des statistiques bancaires internationales que diffuse la BRI.

6.4 Crédits d'aide monétaire

Sur la base de l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales, la Banque nationale participe à des opérations de soutien en faveur de pays ayant des problèmes de balance des paiements. Les crédits sont financés par la Banque nationale, la Confédération garantissant le remboursement des crédits et le paiement des intérêts. En 2001, aucun nouveau crédit n'a été versé. Ainsi, le crédit d'aide à la balance des paiements accordé à la Bulgarie subsistait à la fin de l'année. Ce crédit de 14,3 millions d'euros arrivera à échéance en 2007.

6.5 Aide technique et formation

En 2001, la Banque nationale a fourni une aide technique aux banques centrales de la Biélorussie (systèmes de paiement), du Costa Rica (systèmes de paiement), d’Ethiopie (opérations sur devises), de Géorgie (systèmes de paiement), du Kazakhstan (systèmes de paiement), du Liban (systèmes de paiement), de la République kirghize (législation, systèmes de paiement, informatique), du Tadjikistan (questions juridiques, opérations sur devises), de la Tanzanie (opérations sur devises) et de la Yougoslavie (opérations sur titres, gestion des risques).

Le Centre d’études de Gerzensee a mis sur pied, en 2001, six cours pour des collaboratrices et collaborateurs de banques centrales étrangères. Ces cours ont porté sur la politique monétaire, les marchés financiers et la réglementation bancaire. Au total, 169 personnes provenant de 91 pays les ont suivis.

En outre, le Centre d’études a organisé deux conférences scientifiques portant sur des questions d’actualité économique et deux symposiums d’été sur des thèmes ayant trait à la théorie économique et aux marchés financiers. Des chercheurs de renommée internationale y ont participé.

Le Centre d’études a proposé également des cours pour doctorants. Donnés par d’éminents professeurs, ces cours ont permis à des étudiants d’universités suisses d’acquérir des connaissances scientifiques très pointues dans les principaux domaines économiques.

Aide technique

Centre d’études de Gerzensee: cours sur la politique monétaire, les marchés financiers et la réglementation bancaire, ...

... conférences scientifiques internationales ...

... et cours pour doctorants